

## NOUVEAU FORFAIT NAVIGO AMETHYSTE

=

Pour voir la documentation cliquez sur les liens ci - contre : [Page 1](#) <sup>[1]</sup> [Page 2](#) <sup>[2]</sup>

### **1 - LE COUT**

Le forfait est gratuit pour les anciens combattants de 65 ans et plus et veuves de guerre de 65 ans et plus. Les personnes âgées non imposables et adultes handicapés devront régler la somme de 30 euros (15 euros sur l'ancien dispositif).

### **2 - LES DROITS**

Les catégories n'ont pas changé. Droit identique à tous les bénéficiaires :

- Les anciens combattants de 65 ans et plus
- Les veuves de guerre de 65 ans et plus
- Les personnes âgées non imposables nées avant le 1/1/53
- Les adultes handicapés

### **3 - LES FORMALITES**

Pour bénéficier du forfait navigo Amethyste (valable 1 an), le demandeur doit être titulaire d'un passe-navigo à demander en gare, ou retirer le formulaire en mairie. Le numéro du passe navigo est obligatoire pour leur demande de forfait Amethyste. Le passe-navigo peut être délivré sur place en gare de Domont ou Cergy-Pontoise sur présentation de la demande complétée et des pièces demandées. Le passe-navigo peut être gardé sur plusieurs années. En cas de perte, le titulaire devra faire une nouvelle demande en gare et payer la somme de 8 euros. Ces droits seront réactivés sur la période initiale restante. En cas de perte de l'ancienne carte Amethyste ou rubis, il ne sera pas délivré de forfait navigo Amethyste avant l'échéance.

Après obtention du passe navigo, le demandeur fait la demande de formulaire en Mairie du forfait Amethyste (première demande ou renouvellement) ; dépose le dossier en mairie qui l'envoie au CG 95. C'est le CG 95 qui envoie un courrier au demandeur lui signalant que ses droits sont ouverts, et qu'il peut se rendre en gare AVEC le passe navigo pour charger son forfait à une borne. Après le chargement un reçu leur est délivré où est inscrit la validité.

Le renouvellement du forfait Amethyste est obligatoire deux mois avant la validité du premier. Le demandeur recevra de la même manière que la première fois, un courrier du CG 95 afin de recharger à une borne son nouveau forfait.

La présentation du forfait et sa validation est obligatoire à chaque voyage sous peine d'amende (même en bus).

### **4 - LE ZONAGE**

Ce forfait limite les voyageurs aux zones 4 et 5 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. En revanche, les zones 1 à 5 leur sont ouvertes les week-end et jours fériés.

En semaine, le titulaire, s'il a besoin de se rendre sur les zones 1-2 et 3, peut faire la demande en gare, sur les bornes, de « complément de parcours » à faire à l'allée et même démarche pour le retour. Le paiement se fait en carte bancaire aux bornes. Il peut être fait 3 heures avant le trajet. Ce complément de parcours peut être ponctuel, hebdomadaire et mensuel.

Une carte, indiquant précisément ce zonage, est disponible sur le site internet des différents transporteurs et sera disponible prochainement sur le site internet du CG 95.

Tous les titulaires des anciennes cartes Amethystes et Rubis ont été informés par courrier de ce nouveau dispositif.

---

**URL source :** <https://www.ville-chaumontel.fr/content/nouveau-forfait-navigo-amethyste>

#### **Liens**

[1] [https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/sante\\_et\\_solidarite/forfait\\_navigo\\_amethyste\\_p.1.pdf](https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/sante_et_solidarite/forfait_navigo_amethyste_p.1.pdf) [2] [https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/sante\\_et\\_solidarite/forfait\\_navigo\\_amethyste\\_p.2.pdf](https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/sante_et_solidarite/forfait_navigo_amethyste_p.2.pdf)